

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 20 mars 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents :

Objet : Election des adjoints au maire

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal élit le ou les adjoints au maire parmi ses membres, conformément à l'article L 2122-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ils sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est rappelé que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté, après avoir laissé passer un délai de 2 minutes pour accepter tout dépôt de liste, qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Il s'agit de la liste conduite par Madame Clarisse REGNIER.

Elle se présente ainsi que suit :

- Madame Clarisse REGNIER
- Monsieur Dominique BLANCK
- Madame Michelle WEEBER
- Monsieur Didier WINTER-KNECHT
- Madame Véronique FOURNAISE
- Monsieur Stéphane RICK

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.
Madame le Maire proclame les résultats :

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20260320-23-2026-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
* nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
* nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau :	1
* suffrages exprimés :	26
* majorité requise :	14

La liste menée par Madame Clarisse REGNIER a obtenu 26 voix.

Les candidats figurant sur la liste menée par Madame Clarisse REGNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés.

Les adjoints au maire installés prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- Madame Clarisse REGNIER
- Monsieur Dominique BLANCK
- Madame Michelle WEEBER
- Monsieur Didier WINTER-KNECHT
- Madame Véronique FOURNAISE
- Monsieur Stéphane RICK

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 23 mars 2026

Transmis à la Préfecture le 23 mars 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 23 mars 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

